

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »  
DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,  
le douze décembre,  
le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,  
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 06 décembre 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 2

Absents : 0

Votants : 29

**PRESENTS** : Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme GOMEZ, Mme JANISSET, Mme JOLIVET, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,

**EXCUSES REPRESENTES :**

M. HAURY : Pouvoir donné à M. VIAL  
M. BUGNAZET : Pouvoir donné à M. MOLLE  
Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES  
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET  
M. MARCEAU : Pouvoir donné à Mme ADJERIOU

**EXCUSEES :**

Mme VINSON  
Mme VILLEVIEILLE

n° 20231212\_D\_127

**Commission :**  
**Finances -**  
**Mutualisation**

**Objet : Budget**  
**Annexe Régie AEP :**  
**Décision Modificative**  
**n°2**

Madame Julie TARERAT a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le 2ème Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation propose au conseil communautaire de bien vouloir approuver la décision modificative n° 2 du Budget Annexe Régie AEP dont les écritures sont reprises dans le tableau ci-dessous,

- L'inscription d'un montant de 5 377,12 € afin de permettre un ajustement de la provision pour créances douteuses,
- équilibrée par une diminution des dépenses imprévues et des charges à caractère général.

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-51822 : Entretien et réparations réseaux	3 477,12 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 041 : Charges à caractère général	3 477,12 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues ( exploitation )	1 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( exploitation )	1 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0617 : Dotations aux collectivités des autres collectivités	0,00 €	5 377,12 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 08 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	5 377,12 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 377,12 €</b>	<b>5 377,12 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 2 du Budget Annexe Régie AEP.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou sous-Préfecture  
le :

La Secrétaire de séance

Au registre sont les signatures,

Le Président

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

Julie TARERAT

043-244301131-20231212-20231212\_D\_127B-DE  
Reçu le 21/12/2023